

Ecole Publique  
46 rue de la  
République  
01990  
St Trivier / Moignans

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE  
du 08 / 11 / 2019**



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : CORDEIRO Julien			
MEMBRES VOTANTS			Représentant
NOM	Présent	Excusé	
Directeur de l'école - Président : THOMAS Jacques	X		
Maire : LANIER Marcel	X		
Conseiller municipal : STREMSDOERFER Claire	X		
MOLLIARD Laetitia	X		
PONS Sophie	X		
REVERDY Sylvie	X		
BASSET Céline	X		
COIN Jérôme	X		
<b>Un des maîtres du RASED :</b>			
<b>D.D.E.N :</b> BERRY Jacqueline	X		
			Suppléants assurant un remplacement
DARD Orlane		x	
TRAPPENIERS Cindy	X		
GIVRE Laure	X		
VIOLET Marielle	X		
GRIMOUD Blandine	X		
JENNY Yann	X		
DELATTRE Nadège	X		
CELLIER Aurélie	X		
<b>RASED :</b>			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM MAITRE Angélique		x	
Représentant périscolaire :			
Invité :			
AVS :			
Représentant des parents d'élèves suppléant			

Procès-verbal établi le 18/11 / 2019

Le président, directeur de l'école  
Nom : THOMAS Jacques  
Signature

Le secrétaire, (fonction)  
Nom : THOMAS Jacques  
Signature

Date : 08/11/2019  
heure de début :18h30

### Ordre du jour :

Résultats élections  
Effectifs et moyens humains  
Règlement intérieur  
Travaux et aménagements

Suivi du dernier conseil d'école  
Activités éducatives  
Activités pédagogiques

Présentation des membres du Conseil d'Ecole.

### **Résultats élections :**

Il y avait 195 inscrits sur la liste électorale. Il y a eu 56 votants pour 54 suffrages exprimés. Soit 28,72 % de taux de participation. Monsieur Thomas remercie les parents qui se sont présentés à ces élections et ceux qui ont voté. Le taux de participation reste faible.

### **Suivi du dernier conseil d'école**

Achat de tables individuelles : cette demande est mise au projet de budget ; bloc secours dans l'escalier de secours de la salle de réunion : à faire

### **Effectifs et répartitions**

NOM Prénom de(s) l'enseignant(es)	3 ans	4 ans	5 ans	TOTAL MAT	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2	TOTAL ELEM	TOTAL CLASSE
Sophie PONS	16	8		<b>24</b>							<b>24</b>
Sylvie REVERDY		9	15	<b>24</b>							<b>24</b>
Céline Basset					22					<b>22</b>	<b>22</b>
Laetitia MOLLIARD et Christine MARTINET						21				<b>21</b>	<b>21</b>
Jacques THOMAS et Francine HINSCHBERGER							14	14		<b>28</b>	<b>28</b>
Jérôme COIN								6	22	<b>28</b>	<b>28</b>
total	16	17	15	<b>48</b>	22	21	14	20	22	<b>99</b>	<b>147</b>

Ces effectifs sont stables voire en légère augmentation : 9 maisons sont en construction actuellement et un autre permis de lotir a été déposé en mairie.

### **Moyens humains alloués à l'école**

9 enseignants rattachés à l'école dont 6 titulaires

1 intervenant musique le vendredi et le lundi (financement mairie)

2 ATSEM (financement mairie)

3 AVS pour 2,5 ETP : Mme Alacoque, Mme Collette et Mme Simko (financement état)

En cas d'absence d'ATSEM c'est Corinne LEFEBVRE qui travaille à la garderie qui sera sollicitée.

### **Activités éducatives**

Les élèves de Mme Molliard et Mme Basset iront à la piscine de Châtillon le jeudi après midi du 19 décembre au 20 mars.

La Coopérative Scolaire de la classe de CE2/CM1 organisera la vente de sapins (retrait le 14 décembre) et les CM1/CM2 la vente de chocolats. Le solde de la coopérative se monte aujourd'hui à 457,18 €.

Ariane BERGER de la Communauté de Communes est intervenue dans les classes de CP et de CE1 sur le thème du tri de déchets.

En partenariat avec la gendarmerie, une action sera menée auprès de la classe de M. Coin sur les dangers d'internet.

## **Règlement intérieur**

Il est à modifier en raison du changement de l'âge légal de scolarisation des enfants qui est passé à trois ans. Cette modification sera faite en lien avec le nouveau règlement départemental. Dans l'attente voici la proposition formulée par Madame la Directrice académique :

### **Obligation d'instruction**

A compter de la rentrée 2019, tous les enfants âgés de 3, 4 et 5 ans sont concernés par l'obligation d'instruction. Ils doivent désormais être inscrits dans une école ou une classe maternelle, publique ou privée, sauf si leurs parents ou responsables légaux déclarent qu'ils les instruisent ou les font instruire dans la famille. Dans ce cas, des contrôles seront réalisés par les autorités compétentes afin de s'assurer que l'obligation d'instruction est respectée.

### **Assiduité**

L'obligation d'instruction entraîne une obligation d'assiduité durant les horaires de classe. La loi prévoit toutefois que cette obligation puisse être assouplie pour un enfant de petite section d'école maternelle, si les personnes responsables de l'enfant le demandent. Un décret précise les conditions dans lesquelles cet assouplissement est possible. Des instructions ont été données aux services de l'éducation nationale pour répondre rapidement aux familles qui feraient une demande d'aménagement du temps de scolarisation de leur enfant.

A la demande des parents ce règlement sera mis à disposition sur le site de la mairie.

### **Activités pédagogiques et aides aux élèves**

**APC :** Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont mises en place par les enseignants. L'axe de travail départemental est le soutien aux enfants en difficulté en langage et en lecture. Ce temps de travail est placé à la pause de midi pendant 30 minutes. Les enfants qui bénéficient de cette aide sont choisis par les enseignants en fonction de leurs besoins.

Mme. CURTET enseignante spécialisée du RASED intervient dans les classes de CP, CE1 et CE2 depuis le 4 novembre.

Les enseignants de cycle 2 et 3 remettront des bulletins semestriels cette année et non plus trimestriels. Tous les parents seront invités à un entretien individuel avec l'enseignant de leur enfant sur le modèle de ce qui se pratique au collège (entretien de 15 minutes).

Les CP et les CE1 ont passé les évaluations nationales et la communication des résultats a été faite aux parents.

### **Travaux et aménagements**

Mme Basset demande qu'un store soit installé dans sa classe ; M. Thomas souhaite que la possibilité de fixer le vidéoprojecteur au plafond de sa classe soit à nouveau étudiée.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de construction du nouveau bâtiment de la maternelle suit son cours. Les enseignants ont participé à une réunion préparatoire au projet et sont invités à une nouvelle réunion le 19 novembre.

Date du prochain conseil d'école **le 27 mars à 18 h 30.**

heure de fin 20h30

Vous pouvez trouver ce compte rendu ainsi que le règlement intérieur et la plaquette de présentation de l'école sur le site de la mairie à la rubrique scolarité.